

Cabinet Philippe SERRE

35, av. de la Côte d'Argent  
33380 MARCHEPRIME

Tél : 05 56 880 333  
Fax : 05 56 887 962  
Mobile 06 60 91 28 07  
accueil@cabinet-serre.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Sur les comptes annuels de l'exercice clos le**  
**31 Décembre 2011**



Inscrit au tableau de l'Ordre des  
Experts Comptables d'Aquitaine

Membre de la Compagnie des  
Commissaires aux Comptes de  
Bordeaux

**CENTRE DE VOILE DE**  
**BORDEAUX LAC**  
**Boulevard du Parc des Expositions**  
**33520 BRUGES**

TVA : FR42 449 006 220  
Siret 449 006 220 00023  
Naf 6920Z

*Membre d'une Association Agréée,  
le règlement des honoraires par  
chèque est accepté*

**CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX LAC**  
**Boulevard du Parc des Expositions**  
**33520 BRUGES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Sur les comptes annuels de l'exercice clos le**  
**31 Décembre 2011**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 23 Mars 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX LAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes.

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

## II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.*

Marcheprime, le 22 Mars 2012



Le Commissaire aux Comptes  
Philippe SERRE



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2011 12			Exercice N-1 31/12/2010 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions	115 172.32	106 431.78	8 740.54	9 670.54	-930.00	-9.62	
	Installations techniques Matériel et outillage	440 761.23	310 713.33	130 047.90	132 805.27	-2 757.37	-2.08	
	Autres immobilisations corporelles	44 565.66	29 352.88	15 212.78	17 030.46	-1 817.68	-10.67	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>TOTAL I</b>	600 499.21	446 497.99	154 001.22	159 506.27	-5 505.05	-3.45	
	Comptes de liaison <b>TOTAL II</b>							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	40 229.38		40 229.38	43 257.09	-3 027.71	-7.00	
	Autres créances	1 079.64		1 079.64	24 738.11	-23 658.47	-95.64	
Valeurs mobilières de placement	311 203.66		311 203.66	241 208.51	69 995.15	29.02		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	68 443.11		68 443.11	97 027.23	-28 584.12	-29.46		
Charges constatées d'avance (3)	2 273.31		2 273.31	2 726.54	-453.23	-16.62		
	<b>TOTAL III</b>	423 229.10		423 229.10	408 957.48	14 271.62	3.49	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 023 728.31	446 497.99	577 230.32	568 463.75	8 766.57	1.54	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	134 458.16		134 458.16			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	126 075.34		126 075.34			
	Report à nouveau	217 750.00		189 473.85		28 276.15	14.92
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	<b>8 704.59</b>		<b>28 276.15</b>		<b>-19 571.56</b>	<b>-69.22</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	<b>TOTAL I</b>	<b>486 988.09</b>		<b>478 283.50</b>		<b>8 704.59</b>	<b>1.82</b>
	Comptes de liaison						
	<b>TOTAL II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	32 802.00		27 180.00		5 622.00	20.68
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>TOTAL III</b>	<b>32 802.00</b>		<b>27 180.00</b>		<b>5 622.00</b>	<b>20.68</b>
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 454.80		6 418.97		-964.17	-15.02
	Dettes fiscales et sociales	51 710.16		52 485.28		-775.12	-1.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	275.27				275.27	
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			4 096.00		-4 096.00	-100.00
	<b>TOTAL IV</b>	<b>57 440.23</b>		<b>63 000.25</b>		<b>-5 560.02</b>	<b>-8.83</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>577 230.32</b>		<b>568 463.75</b>		<b>8 766.57</b>	<b>1.54</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

57 440.23 58 904.25



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	382 561.82		348 023.25		34 538.57	9.92
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	382 561.82		348 023.25		34 538.57	9.92
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	39 892.35		105 161.16		-65 268.81	-62.07
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9 121.50		878.68		8 242.82	938.09
Collectes						
Cotisations	14 752.00		13 522.00		1 230.00	9.10
Autres produits	1 989.45		5 425.31		-3 435.86	-63.33
<b>TOTAL I</b>	448 317.12		473 010.40		-24 693.28	-5.22
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	83 468.55		107 704.85		-24 236.30	-22.50
Impôts, taxes et versements assimilés	11 817.00		12 738.00		-921.00	-7.23
Salaires et traitements	203 900.83		200 007.85		3 892.98	1.95
Charges sociales	73 951.34		70 147.49		3 803.85	5.42
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	56 208.48		52 446.80		3 761.68	7.17
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 622.00		9 261.00		-3 639.00	-39.29
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	210.70				210.70	
<b>TOTAL II</b>	435 178.90		452 305.99		-17 127.09	-3.79
<b>I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	13 138.22		20 704.41		-7 566.19	-36.54
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	24.28		607.62		-583.34	-96.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	<b>24.28</b>		<b>607.62</b>		<b>-583.34</b>	<b>-96.00</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>						
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>24.28</b>		<b>607.62</b>		<b>-583.34</b>	<b>-96.00</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>13 162.50</b>		<b>21 312.03</b>		<b>-8 149.53</b>	<b>-38.24</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250.00		4 744.00		-4 494.00	-94.73
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 300.00		-2 300.00	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>	<b>250.00</b>		<b>7 044.00</b>		<b>-6 794.00</b>	<b>-96.45</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			74.00		-74.00	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 707.91		5.88		4 702.03	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL VIII</b>	<b>4 707.91</b>		<b>79.88</b>		<b>4 628.03</b>	<b>NS</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-4 457.91</b>		<b>6 964.12</b>		<b>-11 422.03</b>	<b>-164.01</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>448 591.40</b>		<b>480 662.02</b>		<b>-32 070.62</b>	<b>-6.67</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>439 886.81</b>		<b>452 385.87</b>		<b>-12 499.06</b>	<b>-2.76</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>8 704.59</b>		<b>28 276.15</b>		<b>-19 571.56</b>	<b>-69.22</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>8 704.59</b>		<b>28 276.15</b>		<b>-19 571.56</b>	<b>-69.22</b>

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 577 230.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 382 561.82 Euros et dégageant un bénéfice de 8 704.59 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires**

Durant cette année 2011, 6 moteurs ont été volés le 12/05/2011 pour une valeur vénale de 10 135 € TTC.

L'assurance MAIF a remboursé un montant de 9 121.50 €.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	115 172		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	403 211		51 926
Installations générales agencements aménagements divers	3 189		
Matériel de transport	17 991		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 901		3 485
<b>TOTAL</b>	<b>559 464</b>		<b>55 411</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>559 464</b>		<b>55 411</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			115 172	115 172
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 376	440 761	440 761
Installations générales agencements aménagements divers			3 189	3 189
Matériel de transport			17 991	17 991
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 386	23 386
<b>TOTAL</b>		<b>14 376</b>	<b>600 499</b>	<b>600 499</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14 376</b>	<b>600 499</b>	<b>600 499</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	105 502	930		106 432
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	270 406	49 976	9 668	310 713
Installations générales agencements aménagements divers	3 189			3 189
Matériel de transport	3 739	3 599		7 338
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 122	1 704		18 826
<b>TOTAL</b>	<b>399 958</b>	<b>56 208</b>	<b>9 668</b>	<b>446 498</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>399 958</b>	<b>56 208</b>	<b>9 668</b>	<b>446 498</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	930				
Instal.techniques matériel outillage indus.	49 976				
Matériel de transport	3 599				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 704				
<b>TOTAL</b>	<b>56 208</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 208</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	27 180	5 622			32 802
<b>TOTAL</b>	<b>27 180</b>	<b>5 622</b>			<b>32 802</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 180</b>	<b>5 622</b>			<b>32 802</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		5 622			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	40 229	40 229	
Débiteurs divers	1 080	1 080	
Charges constatées d'avance	2 273	2 273	
<b>TOTAL</b>	<b>43 582</b>	<b>43 582</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 455	5 455		
Personnel et comptes rattachés	12 544	12 544		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 166	39 166		
Autres dettes	275	275		
<b>TOTAL</b>	<b>57 440</b>	<b>57 440</b>		

**Evaluation des créances et des dettes**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	7 500
Autres créances	700
<b>Total</b>	<b>8 200</b>

**Charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 455
Dettes fiscales et sociales	20 378
<b>Total</b>	<b>25 833</b>



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

**Charges et produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 273
Total	2 273

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Rémunération des dirigeants**

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature de deux plus hauts cadres salariés et bénévoles ne sont pas mentionnés, car cette information avait pour effet de renseigner une donnée individuelle.

**Effectif moyen**

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Total	9	

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Non Applicable.

**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Non recensé.

Engagements reçus

Non recensé.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 32 802 €. Ce montant tient compte d'une probabilité de présence à l'âge de la retraite. Ce montant est comptabilisé en provision pour risque et charge.

**Informations générales complémentaires**

**Mise à disposition de locaux.**

Convention renouvelée le 09/01/2007 : convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier composant le centre a été signée entre la Mairie de Bordeaux propriétaire et l'association utilisatrice.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle fixée à l'Euro symbolique.

**Droit individuel à la formation**

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 740.86 heures dont aucune n'a donné lieu à demande.



Cabinet Philippe SERRE

35, av. de la Côte d'Argent  
33380 MARCHEPRIME

Tél. : 05 56 880 333  
Fax : 05 56 887 962  
Mobile 06 60 91 28 07  
accueil@cabinet-serre.com



Inscrit au tableau de l'Ordre des  
Experts Comptables d'Aquitaine

Membre de la Compagnie des  
Commissaires aux Comptes de  
Bordeaux

TVA : FR42 449 006 220  
Siret 449 006 220 00023  
Naf 6920Z

Membre d'une Association Agréée,  
le règlement des honoraires par  
chèque est accepté

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTES**  
Sur les comptes annuels de l'exercice clos le  
31 Décembre 2011

**CENTRE DE VOILE DE  
BORDEAUX LAC**  
Boulevard du Parc des Expositions  
33520 BRUGES

19

**CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX LAC**  
**Boulevard du Parc des Expositions**  
**33520 BRUGES**

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES**  
**CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**Sur les comptes annuels de l'exercice clos le**  
**31 Décembre 2011**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisé en date du 22 Mars 2012, en application de l'article R. 612-5 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.





**Rappel des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

***1° Convention d'utilisation du centre de voile par les écoles de la Ville de Bordeaux***

***Membre du Comité Directeur concerné : Mairie de Bordeaux***

***Convention du 10 Février 2000 : le CVBL s'engage à réaliser des séances d'initiation à la voile aux écoles élémentaires publiques de la Ville de Bordeaux moyennant une facturation de 114,00 Francs (17.38 Euros) par séance. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année.***

*En 2011, le CVBL a assuré 4 597 séances pour une valeur globale de 80 538.92 Euros.*

***2° Convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier du centre par la Mairie de Bordeaux***

***Membre du Comité Directeur concerné : Mairie de Bordeaux***

***Convention renouvelé le 09/01/2007 : convention de mise à disposition à titre précaire de l'ensemble immobilier composant le centre a été signée entre la Mairie de Bordeaux, propriétaire et l'association, utilisatrice.***

*La convention est conclue pour une durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle fixée à l'Euro symbolique.*

*La Ville de Bordeaux s'engage à assurer :*

- les dépenses relatives aux consommations d'eau, d'électricité, de gaz, et de chauffage,
- les dépenses normalement mises à la charge du propriétaire,
- à renoncer à tous recours contre l'association au-delà des sommes assurées indiquées ci-après.

*L'association s'engage à prendre en charge :*

- les dépenses normalement mises à la charge des locataires,
- les dépenses d'entretien et de nettoyage,
- la couverture d'assurance nécessaire, en particulier :
  - vis-à-vis des tiers pour 7 623 000 Euros/sinistre/an pour les dommages corporels et 1 525 000 Euros/sinistre/an pour les dommages matériels et immatériels consécutifs
  - vis-à-vis de la ville de Bordeaux pour 762 000 Euros/sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux
- les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du centre (personnel pédagogique et administratif, matériel).
- pratiquer des tarifs permettant l'accès égal à tous et une gestion équilibrée.



### **3° Convention de fourniture de repas par le SIVU Bordeaux - Mérignac**

*Membre du Comité Directeur concerné : Mairie de Bordeaux*

*Convention du 29 Mai 2006 : Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Bordeaux-Mérignac livre des repas pour un prix fixé par délibération de son Comité Syndical. La convention prend effet au 1<sup>er</sup> Avril 2006 et est renouvelable annuellement par reconduction expresse.*

*La convention a été reconduite et par délibération D-2007/32 les pris applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 des repas sont les suivants :*

- 4,82 Euros Ht pour le "CLSH adultes"
- 4,39 Euros Ht pour le "CLSH élémentaire"
- 4,77 Euros Ht pour les « adultes scolaires »
- 0,53 Euros Ht pour les « goûters »

*Ces prix comprenant la fourniture de pain.*

*En 2011, le coût des repas a représenté une valeur de 26 474.07 Euros Ttc.*

### **4° Licences, passeports régionalisés, et autres prestations avec la Ligue de Voile d'Aquitaine**

*Membre du Comité Directeur concerné : Ligue de Voile d'Aquitaine*

*Dans le cadre de son affiliation sportive :*

- *le CVBL a versé en 2011 les sommes suivantes à la Ligue de Voile d'Aquitaine :*
  - *Cotisation annuelle : 180.35 €, soit 74 licences adultes à 2,20 € et 13 licences jeunes à 1,35€*
  - *Participation aux passeports régionalisés : 3 700,00 Euros*
  - *Livrets de formation : 56 Euros, soit 2 Euros par livret.*
  - *Participation aux frais de délivrance du certificat d'assistant moniteur de voile : 405 Euros, soit 27 Euros par certificat.*
  - *Une mallette formateur : 33.75 Euros*
- *le CVBL a reçu en 2011 les sommes suivantes de la Ligue de Voile d'Aquitaine :*
  - *une aide sur la participation aux passeports régionalisés : 154,00 Euros, soit 0,50 € par licence.*

### **5° Cotisation au Comité Départemental de la Voile de Gironde**

*Membre du Comité Directeur concerné : Comité Départemental de Voile de Gironde (CDV33)*

*Dans le cadre de son affiliation sportive, le CVBL a versé en 2011 la somme suivante au Comité Départemental de la Voile de Gironde :*





- *Cotisation annuelle : 153,20 Euros correspondant à une cotisation de base et d'une cotisation par 2 délégués.*

#### **6° Recettes de formation des instituteurs**

*Membre du Comité Directeur concerné : Ligue de Voile d'Aquitaine et CDV33*

*Conventions pour l'année scolaire 2010/2011 renouvelées en 2011 pour le CDV 33 et la Ligue d'Aquitaine de Voile : Le CDV33 et la Ligue d'Aquitaine ont participé au coût de la formation des instituteurs, à hauteur de 31.00 € par enseignant pour l'encadrement des enfants et 70,00 € par enseignant pour l'examen du permis de conduire.*

*Les recettes 2011 de ces participations sont :*

- *pour la Ligue de Voile d'Aquitaine : 1 515,00 Euros,*
- *pour le CDV33 : 1 515,00 Euros.*

#### **7° Convention de partenariat entre le centre de voile de Bordeaux Lac et la Ville de Bordeaux**

*Membre du Comité Directeur concerné : Mairie de Bordeaux*

- *Subvention accordée le 11/05/2011 destinée à financer l'action « Animation estivale de la plage du lac » se déroulant en juillet et août 2011 d'un montant de 6 000 € pour 2011.*

Marcheprime, le 22 Mars 2012



Le Commissaire aux Comptes  
Philippe SERRE